



**Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction de la gestion des carrières et de la  
rémunération**

**78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de mobilité**

**SG/SRH/SDCAR/2019-224**

**21/03/2019**

**Date de mise en application : Immédiate**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 1**

**Objet : Appel à candidatures : 1 poste en administration centrale.**

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) :**

- 1 poste de chargé(e) de la médiation (catégorie A).

Poste n° 83178 - Poste vacant.

Date limite de candidature : 12 avril 2019

La sous-directrice de la gestion  
des carrières et de la rémunération,

Noémie LE QUELLENEC

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)**  
**1<sup>er</sup> avenue de Lowendal - 75007 PARIS**

**Médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur**

**Chargé.e de la médiation**

**N° du poste : 83178**

**Catégorie : A3**

<b>Corps</b>	<b>Groupe RIFSEEP</b>
Administrateur civil	1
IPEF	NA
I.S.P.V	NA

**Poste Vacant**

**Présentation de l'environnement professionnel** La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) exerce les compétences du ministère relatives à la formation initiale et continue, à la recherche, à la politique de l'innovation et au développement agricole.

**Objectifs du poste** Le médiateur ou la médiatrice de l'enseignement agricole reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole dans ses relations avec les usagers et ses agents. Il peut également se voir confier par le ministre chargé de l'agriculture une mission de médiation à titre préventif ou lors de situations conflictuelles .

**Description des missions** Pour les réclamations individuelles lorsque les réclamations apparaissent fondées, le ou la médiateur(trice) émet des recommandations aux services ou établissements compétents. L'administration peut également solliciter l'intervention du ou de la médiateur(trice). Il ou elle est le correspondant du défenseur des droits au titre de l'enseignement agricole. Il ou elle remet chaque année au ministre un rapport rendant compte de son activité et comportant des propositions d'amélioration du fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. Le ou la médiateur(trice) de l'enseignement agricole technique et supérieur a un(e) adjoint(e) dont il ou elle précise les compétences et domaines d'intervention. Le médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur est nommé pour trois ans par arrêté du ministre chargé de l'agriculture en application de l'Art. D. 810-2 du code rural et de la pêche maritime. Sa résidence administrative est à Paris (locaux de la DGER)

**Champ relationnel du poste** Services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et établissements publics et privés d'enseignement agricole  
 Représentants du personnel  
 Réseau des médiateurs de services au public

**Compétences liées au poste**

**Savoirs**

**Savoir-faire**

Aucun diplôme vétérinaire exigé- Ecoute et dialogue  
 - fonctionnement de l'enseignement agricole- Négociation et résolution des conflits

technique et supérieur et de ses- Réactivité, adaptabilité  
établissements; pédagogie-examens- force de propositions  
- gestion des ressources humaines  
- Organisation gde l'Etat et des collectivités  
locales ;

**Personnes  
à contacter**

Philippe VINÇON, Directeur général de l'enseignement et de la recherche,  
01 49 55 42 40 - philippe.vincon@agriculture.gouv.fr  
Valérie BADUEL, Directrice générale adjointe,  
01 49 55 59 44 – valerie.baduel@agriculture.gouv.fr